

Programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs, Italie

Cette étude de cas présente un exemple d'un programme d'aide intégré pour les demandeurs d'emploi souhaitant créer une entreprise. Elle décrit les objectifs, le fondement et les activités menées. Elle fournit également des données qui attestent de l'impact du programme. Les défis rencontrés sont abordés, ainsi que les conditions permettant le transfert de ce mécanisme à un autre contexte.

Objectifs

Le programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs vise à donner la possibilité à tous les demandeurs d'emploi de se lancer dans l'entrepreneuriat. La priorité est accordée aux jeunes chômeurs, qui bénéficient d'aides et de mesures d'incitation supplémentaires. Un accès prioritaire est également donné à la création d'entreprise par des chômeurs issus des régions méridionales d'Italie, où les taux de chômage demeurent nettement supérieurs à ceux des régions centrales et nordiques.

Le programme propose aux chômeurs trois options pour se lancer dans l'entrepreneuriat: travail indépendant, création de microentreprises et franchises. L'aide est accordée aux chômeurs souhaitant devenir entrepreneurs dans les secteurs suivants: production, services et commerce (l'agriculture est exclue). Parmi les objectifs du programme figurent:

- le soutien à l'insertion professionnelle des chômeurs;
- la promotion du développement de l'entrepreneuriat au niveau local;
- la diffusion et la promotion d'une culture d'entreprise;
- le renforcement des compétences des bénéficiaires afin d'améliorer leur employabilité;
- la promotion du développement des infrastructures nécessaires aux entreprises.

L'objectif plus général du programme concerne l'instauration d'une culture locale propice à l'entrepreneuriat (Invitalia, 2014). Pour réussir, les nouveaux entrepreneurs nécessitent des infrastructures favorables au développement entrepreneurial, telles qu'un réseau de contacts capables de fournir des conseils, des informations, des fonds et d'autres ressources.

Fondement

Deux facteurs principaux justifient la mesure. Premièrement, il s'agit du principe général qui consiste à promouvoir l'entrepreneuriat comme moyen de lutter contre le chômage. Les politiques visant à encourager les demandeurs d'emploi à devenir indépendants ont suscité la controverse. Certains auteurs laissent entendre notamment que ces politiques ont donné lieu à la création d'entreprises de piètre qualité (Greene e.a., 2004). Toutefois, les données empiriques issues d'une enquête réalisée auprès de 3000 nouveaux entrepreneurs ayant participé à deux programmes d'aide à la création d'entreprise en faveur des chômeurs en Allemagne ont révélé des taux de survie nettement supérieurs à ceux généralement avancés : «Les taux de survie deux ans et demi après la création de la société sont relativement élevés (environ 70 %) et similaires pour les deux programmes et les deux sexes» (Caliendo e.a., 2010).

Deuxièmement, il était (et demeure) nécessaire de créer davantage d'emplois et de réinsérer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail en Italie. Depuis la récente crise économique, l'économie italienne enregistre des taux de chômage de plus en plus élevés, culminant à un niveau historique de 13,4 % en novembre 2014 (ISTAT, 2015). Le taux de chômage national en Italie s'élevait à 12,1 % lors du 2^e trimestre de 2015. Cependant, cette moyenne nationale occulte un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé (15-24 ans) de 41,1 % pendant cette même période. Elle masque également les profondes disparités entre les régions ; ainsi, le Sud connaît des taux de chômage 6 à 7 points de pourcentage supérieurs à ceux des régions équivalentes au nord. Les taux de chômage les plus élevés touchent la Sicile (qui a enregistré un taux de 22 % en février 2014), la Sardaigne et la Campanie (ISTAT, 2015).

Activités

Invitalia est l'agence nationale italienne chargée de renforcer la compétitivité de l'Italie, notamment dans les secteurs stratégiques, en se concentrant sur l'amélioration du développement économique des régions méridionales d'Italie. Bien que le mandat d'Invitalia prévoie la promotion des investissements directs étrangers (IDE entrants), l'agence s'efforce de renforcer l'avantage concurrentiel de l'Italie, de stimuler l'innovation et le développement industriel local et d'améliorer la compétitivité au niveau local. La réalisation de ces objectifs généraux de développement économique et d'amélioration de la compétitivité passe par la promotion de la création d'entreprise, en portant une attention particulière à l'innovation (Invitalia, 2014). Étant donné la situation nationale caractérisée par un taux de chômage des jeunes élevé et les disparités régionales en matière de développement économique, les programmes d'Invitalia en faveur de l'entrepreneuriat visent principalement à soutenir la création d'entreprise parmi les groupes défavorisés suivants : les jeunes de moins de 35 ans, les chômeurs et les personnes issues des régions à faible revenu du sud de l'Italie.

Invitalia propose une série de programmes d'aide aux entreprises et au développement économique, y compris pour les entreprises bien établies et à forte croissance. Cette étude de cas porte sur le programme d'entrepreneuriat d'Invitalia destiné aux demandeurs d'emploi, connu sous le nom de «mesure en faveur du travail indépendant». Il entend aider les chômeurs à devenir indépendants et soutenir la création de microentreprises, y compris de nouvelles franchises. Le programme se caractérise par un soutien financier sous la forme de services «gratuits» de microprêts, formation, conseil et information, ainsi que d'activités de mentorat individuel.

Il a été lancé en novembre 1996 et se poursuit à l'heure actuelle. Les personnes éligibles sont âgées d'au moins 18 ans et au chômage depuis plus de 6 mois. Les mesures d'incitation financière prévoyaient notamment une subvention d'un montant maximal de 25823 euros pour les dépenses d'investissement et de 5165 euros pour les dépenses en capital d'exploitation. À partir de 2000, le critère relatif au statut de demandeur d'emploi a été assoupli pour s'appliquer à toutes les personnes inscrites au chômage (au moment de la candidature individuelle au programme) et la mesure a été étendue à toutes les régions d'Italie. Le champ d'application de l'appui accordé au titre du programme a été élargi aux mesures en faveur des microentreprises et des franchises.

Le programme d'Invitalia en faveur de l'entrepreneuriat pour les chômeurs se concentre sur la première année des nouvelles entreprises, lorsque le risque d'échec est le plus grand. Lors de cette année critique suivant le démarrage, des services intensifs sont offerts pendant un an au maximum, tels que:

- évaluation (préalable au démarrage) de la viabilité du projet d'entreprise, par le biais d'une analyse des besoins réalisée en collaboration avec l'entrepreneur potentiel;
- soutien au candidat entrepreneur (préalable au démarrage) lors du processus de candidature pour intégrer le programme;
- versement d'incitations financières, telles que des subventions ou des prêts à taux zéro;
- formation en gestion, notamment une assistance technique et des services de mentorat et de coaching;
- mentorat individuel, qui facilite le développement de relations personnelles avec les nouveaux entrepreneurs;
- aide en ligne, qui permet au programme de mobiliser davantage les régions rurales et reculées. Invitalia dispose d'un portail en ligne dédié spécifiquement au soutien: www.autoimpiego.invitalia.it

Invitalia se charge du suivi du programme, en surveillant notamment les taux de survie, le remboursement des prêts et la participation aux séances de formation. Elle veille ainsi au respect des conditions d'octroi du soutien financier de la part des bénéficiaires.

Les activités et l'aide prévoient, entre autres, des formations en gestion, une assistance technique et un soutien financier. Il importe de rappeler que le travail indépendant en tant que porte d'entrée vers l'entrepreneuriat ne convient pas à tout le monde (Blackburn et Ram, 2006). Par conséquent, le programme vise également à renforcer les compétences des bénéficiaires afin de permettre aux chômeurs d'améliorer leurs perspectives d'emploi sur le marché du travail italien. Le tableau 13.1 décrit de manière plus détaillée l'aide fournie et établit une comparaison entre les activités des trois mesures ou catégories: travail indépendant, microentreprise et franchise.

Tableau 13.1. Les activités d'aide à l'entrepreneuriat d'Invitalia pour les demandeurs d'emploi

	Travail indépendant	Microentreprise	Franchise
Secteurs	Production, services et commerce	Production et services	Commerce et services
Montant maximal d'investissement	25 823 euros	129 114 euros	Illimité
Soutien financier (jusqu'en 2014)	Couverture totale des investissements, dans les limites des niveaux de minimis:	Couverture totale des investissements, dans les limites des niveaux de minimis:	Couverture totale des investissements, dans les limites des niveaux de minimis:
	• subvention • prêt bonifié à 5 ans	• subvention • prêt bonifié à 5 ans	• subvention • prêt bonifié de 5 à 10 ans
	Subvention couvrant les coûts de fonctionnement de la 1 ^{re} année à hauteur de 5 165 euros au maximum	Subvention couvrant les coûts de fonctionnement de la 1 ^{re} année à hauteur de 5 165 euros au maximum	Subvention couvrant les coûts de fonctionnement des 3 premières années
	Planification d'affaires	Planification d'affaires	Planification d'affaires
Activités	Assistance technique et aide à la gestion	Assistance technique et aide à la gestion	Assistance technique et aide à la gestion

Source: Invitalia, 2014.

Pour les trois mesures, les candidats entrepreneurs sélectionnent le premier service qu'ils recevront, à savoir une évaluation de la viabilité du projet d'entreprise par le biais d'une analyse des besoins en collaboration avec l'entrepreneur potentiel, ainsi qu'un soutien lors du processus de candidature pour intégrer une des trois mesures.

Il convient de souligner que le montant de la subvention a été soumis au seuil de minimis de l'Union européenne. Par ailleurs, à la suite d'une réforme du programme, la subvention devrait être remplacée, à partir de 2015, par un nouveau mécanisme d'octroi de prêts sans intérêt. Les ateliers sont

accompagnés de réunions individuelles avec les candidats pour les aider dans l'élaboration de leur projet d'entreprise, de leur modèle d'entreprise et de leur plan d'affaires.

Les franchises sont gérées en partenariat avec des franchiseurs agréés. Cette mesure fournit un soutien au démarrage pour les individus souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat en investissant dans une franchise. Aucune limite au niveau du montant de l'investissement individuel n'est fixée, mais les secteurs sont restreints au commerce et aux services.

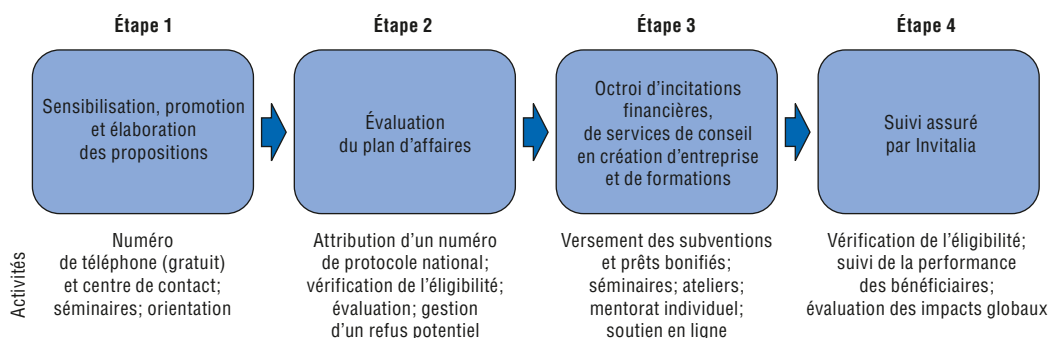
Gestion du projet

Le graphique 13.1 présente les différentes étapes du processus de candidature du programme. La première étape prévoit la promotion du programme grâce à l'organisation de séminaires et d'ateliers de sensibilisation pour les candidats. La deuxième étape consiste en un processus spécifique d'évaluation des candidats au programme. Les demandeurs doivent préparer un plan d'affaires, qui est évalué par Invitalia à l'aune d'un certain nombre de critères, dont:

- l'adéquation entre les caractéristiques et les compétences du candidat et la nature du projet d'entreprise;
- le caractère opportun des conditions du marché;
- la viabilité de la proposition, y compris les aspects financiers, économiques et techniques.

Les partenaires locaux vérifient l'éligibilité de la demande, évaluent le plan d'affaires et rencontrent les candidats. Ces partenaires sont les agences de développement local, basées au sein des administrations régionales d'Italie. Cependant, Invitalia finalise le processus et prend les décisions finales.

Graphique 13.1. **Processus opérationnel, gestion et activités du programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs**



Source: Invitalia, 2014.

Après l'admission du candidat par Invitalia et l'évaluation du plan d'affaires, l'entrepreneur intègre une des trois mesures (tableau 13.1).

Lors de l'étape 3, qui concerne les propositions approuvées, les bénéficiaires reçoivent des incitations financières, notamment des subventions et des prêts bonifiés, parallèlement à un accompagnement intensif, sous forme de services individuels de mentorat, de séminaires et d'une aide en ligne. Invitalia évalue également l'impact du programme en assurant un suivi permanent et en rassemblant des informations sur les entreprises financées (étape 4). Dans cette optique, un site internet sur le travail indépendant a été mis en place pour les bénéficiaires. Il fournit une aide en ligne et permet la mise en place d'un système de déclarations volontaires nécessaires au suivi (www.autoimpiego.invitalia.it).

Financement du projet

Le budget annuel moyen du programme s'élève à 120 millions d'euros, en fonction du nombre de projets soumis et admis pour bénéficier d'un financement. Les subventions, les prêts bonifiés et l'assistance technique sont inclus dans le budget. Ces 8 dernières années, le programme a été financé par le gouvernement national et le Fonds européen de développement régional.

Défis rencontrés

Le programme est en place depuis plus de 17 ans. Tout au long de son existence, des modifications y ont été apportées à la lumière des défis rencontrés, des enseignements tirés et de l'expérience acquise.

Un de ces défis concerne le nombre élevé de demandes reçues depuis le début du programme. Cette mesure s'adresse à un groupe social très large, sans préférence au niveau du sexe, du nombre d'emplois créés ou du chiffre d'affaires généré. Dès lors, le nombre de candidatures est demeuré très élevé, même dans le contexte de l'après-crise. Le nombre de candidatures a atteint une moyenne de 10 000 par an entre 2008 et 2011 et de 5 700 par an entre 2012 et 2014 ⁽²⁾, ce qui a comprimé les ressources. Le niveau de soutien a donc été limité par la disponibilité des ressources. Les séminaires et les ateliers ont été très populaires et ont attiré de nombreux participants. L'insertion au programme des mesures en faveur des microentreprises et des franchises a augmenté les besoins en ressources, mais a contribué à la réalisation de taux de survie impressionnants.

Parallèlement au soutien financier et à la formation, les conseils et l'accompagnement des candidats par le biais de services individuels de mentorat se sont révélés essentiels pour la survie des entreprises et ont contribué à l'incroyable création d'emplois engendrée par le programme.

Les partenariats se sont avérés importants pour la diffusion et la promotion du programme. Le mécanisme est géré en coopération avec les agences de développement local (détenues par les régions), qui fournissent l'assistance technique aux bénéficiaires. Les activités de promotion, adaptées aux besoins locaux spécifiques, sont mises en place en collaboration avec divers acteurs locaux, dont les chambres de commerce italiennes.

Impact

Le tableau 13.2 présente les impacts du programme entre 1996 et 2013.

Tableau 13.2. Résultats du programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs, 1996-2013

Critères	Résultats
Candidatures soumises (*)	327 280
Nouvelles entreprises créées	111 124
Valeur des subventions et prêts	4 032,7 millions d'euros
Fonds alloués	5 299,0 millions d'euros
Emplois créés	193 084

(*) Parmi les candidatures reçues: 278 062 (85 %) concernaient le travail indépendant; 45 511 (13,9 %) les microentreprises et 3 624 (1,1 %) les franchises. Les candidatures pour les microentreprises et les franchises correspondent à la période 2003-2013.

Source: Cette information a été transmise par Invitalia à l'OCDE en février 2015.

2. Cette information a été transmise par Invitalia à l'OCDE en février 2015.

Le tableau 13.3 présente en détail les caractéristiques des participants au programme. On peut constater que les bénéficiaires étaient majoritairement jeunes (moins de 36 ans), relativement bien instruits (titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou supérieures) et qu'une proportion non négligeable était tenue par des femmes, qui sont donc bien représentées au sein du programme.

Tableau 13.3. Caractéristiques personnelles des participants au programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs

Caractéristiques	Pourcentage
Sexe	
Hommes	56
Femmes	44
Âge	
18-25	21
26-35	38
36-45	26
46 +	15
Éducation	
Éducation de base	26
Diplôme d'études secondaires	57
Université	17

Source: Cette information a été transmise par Invitalia à l'OCDE en février 2015.

Les taux de survie après 7 ans d'existence de l'entreprise s'élèvent à 75 % (Invitalia, 2014). Il s'agit d'un chiffre impressionnant pour un programme visant à aider les demandeurs d'emploi à devenir entrepreneurs. Comme mentionné précédemment, les taux d'échec lors de la première année d'existence des nouvelles entreprises créées par des personnes sortant du chômage se situent généralement à 33 % ou plus (Greene e.a., 2004). Les chiffres officiels concernant le taux d'échec des entreprises peuvent induire en erreur puisqu'ils prennent en compte toutes les désinscriptions d'entreprises, qui ne sont pas nécessairement toutes des faillites; l'entrepreneur peut décider de fermer une entreprise viable pour retourner sur le marché du travail.

Conditions pour le transfert

La mesure en faveur de l'entrepreneuriat et du travail indépendant est un programme national mis en place dans toutes les régions italiennes. Il représente dès lors un projet colossal. Au fil du temps, Invitalia s'est forgé une réputation et a développé des partenariats afin de mettre en œuvre le programme. L'exécution de programmes d'aide à l'entrepreneuriat pour les demandeurs d'emploi pose de nombreux défis, en particulier en ce qui concerne la sélection des candidats et les moyens de garantir la viabilité des projets. Les décideurs politiques devront prendre en considération un certain nombre de facteurs de réussite clés s'ils envisagent de transférer les principes de ce programme. Parmi ceux-ci figurent:

1. *Offrir un soutien précoce.* Il s'agit de fournir aux demandeurs une aide lors de l'élaboration des plans d'affaires et de renforcer leurs compétences entrepreneuriales. Il convient de veiller à l'adéquation entre les projets d'entreprise et les compétences des candidats au programme.
2. *Proposer des services de conseil parallèlement au soutien financier.* L'aide financière peut représenter une incitation importante pour encourager les candidats à rejoindre le programme et proposer des idées d'entreprises viables. Cependant, elle doit être accompagnée de conseils en entreprise, qui prendront probablement la forme de services individuels de mentorat. Étant donné le coût élevé que peut représenter le mentorat, il est essentiel de filtrer les participants au programme pour sélectionner ceux qui nécessitent un accompagnement.

3. *Développer des partenariats forts.* Les partenariats se sont révélés décisifs pour mobiliser et garantir l'accessibilité du programme aux candidats potentiels parmi les demandeurs d'emploi, grâce à la coopération avec les agences de développement local (détenues par les régions). Ce réseau a contribué à assurer la cohérence des services au niveau national.
4. *Mettre la technologie à profit.* Le site internet intégré et totalement interactif a représenté un élément essentiel pour assurer l'accessibilité de ce programme colossal. Il a permis à Invitalia d'allouer de manière plus efficace les ressources dédiées au programme. Malgré l'augmentation du nombre de demandes, le programme a réussi à gérer l'intensité croissante liée à la hausse du nombre de candidats et la diversification de leur profil.

Références

- Blackburn, R., et Ram, M. (2006), «Fix or fixation? The contributions and limitations of entrepreneurship and small firms to combating social exclusion», *Entrepreneurship and Regional Development*, vol. 18, n° 1, p. 73-89.
- Caliendo, M., et Kritikos, A. (2010), «Start-ups by the unemployed: characteristics, survival and direct employment effects», *Small Business Economics*, vol. 35, p. 71-92.
- Greene, F., Mole, K., et Storey, D. (2004), «Does more mean worse? Three decades of enterprise policy in the Tees Valley», *Urban Studies*, vol. 41, n° 7, p. 1207-1228.
- Invitalia (2014), site internet d'Invitalia, disponible à l'adresse suivante: www.invitalia.it (consulté le 23 octobre 2014).
- ISTAT (2015), Institut national italien de statistiques, communiqué de presse, janvier 2015, disponible à l'adresse suivante: www.istat.it/en/archive/PressRelease (consulté le 9 février 2015).
- ISTAT (2014), «Employment and unemployment: provisional estimates, August 2014», disponible à l'adresse suivante: www.istat.it/en/files/2014/04/201402_PressRelease (consulté le 8 octobre 2014).
- SviluppoBasilicata (2015), Société financière d'Invitalia pour le travail indépendant, disponible à l'adresse suivante: www.sviluppobasilicata.it (consulté le 20 février 2015).



Extrait de :
Inclusive Business Creation
Good Practice Compendium

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264251496-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2016), « Programme d'aide à la création d'entreprise d'Invitalia en faveur des chômeurs, Italie », dans *Inclusive Business Creation : Good Practice Compendium*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264261426-16-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.